



## PROJET DE FUSION MUNICIPALE

# LA DEMANDE COMMUNE DE REGROUPEMENT ADOPTÉE EN MAJORITÉ ABSOLUE DANS LES TROIS CONSEILS MUNICIPAUX

**Saint-Bruno, Hébertville, Hébertville-Station, le 08 septembre 2025.** Le projet de fusion municipale entre les municipalités de **Saint-Bruno**, d'**Hébertville** et d'**Hébertville-Station** franchit une étape importante, avec l'adoption ce soir du règlement portant sur la **demande commune de regroupement** des trois municipalités. C'est en effet avec une majorité absolue que les trois conseils ont entériné le règlement.

Messieurs François Claveau, Marc Richard et Michel Claveau, respectivement maires de **Saint-Bruno**, d'**Hébertville** et d'**Hébertville-Station** se réjouissent de la concrétisation de cette étape : *« Le comité pour le projet de fusion municipale a effectué un travail colossal depuis février dernier afin de pouvoir présenter cette demande complète et respectant les procédures officielles. Nous sommes fiers du travail accompli. L'adoption de la demande commune de regroupement, c'est un pas de plus vers la création de la nouvelle municipalité qui, nous en sommes certains, saura répondre aux défis futurs dans le meilleur intérêt de nos citoyens et de nos citoyennes ».*

Suite à l'adoption du règlement portant sur la **demande commune de regroupement**, le projet de fusion municipale arrive maintenant à une autre étape, soit celle de la consultation. Dès le 11 septembre prochain, et tel que la loi le préconise, le contenu intégral de la demande commune de regroupement sera diffusé dans le **Journal Le Lac-Saint-Jean**. Des copies papier seront également disponibles dans les Hôtels de Ville de **Saint-Bruno**, d'**Hébertville** et d'**Hébertville-Station**. Le document sera aussi diffusé dans les onglets spécifiques sur le projet de fusion municipale situés sur les sites web des municipalités. Lors de la période de consultation, les personnes intéressées pourront alors

réagir en écrivant au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et ce, afin d'émettre leur opinion.

Les coordonnées pour joindre le bureau du Ministère se retrouveront sur ledit affichage dans le journal, sur les versions papier affichées dans les municipalités et sur le web.

Les personnes intéressées ont 30 jours pour faire parvenir leurs commentaires, dès le 11 septembre, date du début de l'affichage.

La procédure officielle prévoit également une période de 60 jours pour permettre à la Municipalité régionale de comté et à la Commission de toponymie de se prononcer sur le projet. À la suite de la réalisation de ces étapes, les municipalités seront dans l'attente de la décision du Ministère qui répondra officiellement à la demande de fusion qui lui aura été présentée.

Face aux défis de l'avenir, les municipalités de **Saint-Bruno**, d'**Hébertville** et d'**Hébertville-Station** ont le devoir et la responsabilité de choisir les meilleures avenues possibles pour le bien-être de leurs communautés. Unissant encore une fois leurs voix, messieurs les maires François Claveau, Marc Richard et Michel Claveau déclarent : *« Avec le vote de ce soir en majorité absolue et entérinant le règlement portant sur la demande commune de regroupement, les trois conseils municipaux affirment haut et fort que la fusion municipale est non seulement pertinente, mais surtout garante d'un avenir meilleur pour tous et pour toutes ».*

**François Claveau**

MAIRE | MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO

**Marc Richard**

MAIRE | MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

**Michel Claveau**

MAIRE | MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE-STATION